

Intégrer l'agriculture dans votre projet de P.L.U. **Commune de Notre Dame des Millières**

1. Notice méthodologique

Votre contact :

Eric SADOUX

Conseiller en Charge de Territoire

45 avenue Jean-Jaurès – B.P. 20 007

73200 ALBERTVILLE

☎ 06 50 19 15 46

✉ eric.sadoux@savoie.chambagri.fr

Mars 2015



SOMMAIRE

1.	Méthodologie de l'étude	3
•	1.1 Méthodologie	3
•	1.2 Livrables.....	3
•	1.3 Echancier de travail.....	3
2.	Indicateurs utilisés lors du diagnostic.....	4
•	2.1 Définition d'une exploitation agricole professionnelle	4
•	2.2 Définition d'une exploitation agricole non professionnelle.....	5
•	2.3 Pérennité des exploitations agricoles	5
3.	Cartographie des surfaces agricoles.....	6
•	3.1 Une base : les orientations de la DTA des Alpes du Nord.....	6
•	3.2 Carte de synthèse des enjeux agricoles : méthodologie	6
4.	Tableau des sigles.....	8

1. Méthodologie de l'étude

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Notre Dame des Millières a souhaité approfondir sa connaissance de l'agriculture locale. Cette partie présente la méthodologie générale du diagnostic agricole réalisé.

1.1 Méthodologie

La méthodologie est basée sur :

- 1) La réalisation d'une phase de collecte/réactualisation des données sur l'agriculture de la commune :
 - a. Les exploitations agricoles professionnelles de la commune ont été rencontrées
 - b. En complément, des investigations sur le terrain ont été menées afin de conforter l'identification des surfaces et du bâti
- 2) La réalisation d'une phase de traitement et d'analyse des données :
 - a. les données socio-économiques ont été analysées afin de caractériser l'agriculture de la commune et d'en identifier les principaux enjeux
 - b. Les relevés concernant les surfaces agricoles et les bâtiments ont fait l'objet d'analyses croisées afin de générer des cartes hiérarchisant les espaces agricoles selon leurs niveaux d'enjeux

In fine, le présent diagnostic, outre la présentation d'un état des lieux de l'activité et du potentiel agricole de la commune, propose des orientations en matière d'aménagement.

Sont intégrés dans l'analyse tous les espaces agricoles ou potentiellement agricoles de la commune, comprenant :

- Les surfaces travaillées par les exploitations de la commune
- Les surfaces travaillées par des exploitations extérieures à la commune
- Les surfaces travaillées par des doubles-actifs ou des retraités de l'agriculture
- Les surfaces entretenues à usage de loisir

Par souci d'objectivité, ne sont pas utilisés pour réaliser l'analyse :

- Le zonage du document d'urbanisme en vigueur
- La notion de propriété des surfaces
- L'identification de « qui exploite quoi »

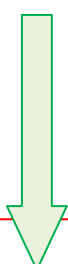
1.2 Livrables

La présente étude comprend les livrables suivants :

- Une notice méthodologique
- Le diagnostic agricole
- Une note de synthèse caractérisant l'agriculture locale et ses enjeux
- Un rapport sur les préconisations
- Des annexes
- Une carte de synthèse des enjeux agricoles au format A0
- Un support de présentation de la réunion de synthèse

Les données numériques sont envoyées (support de présentation de la réunion de synthèse, rapport synthétique et données numérisées de la carte de synthèse).

1.3 Echancier de travail



<Automne 2014> : Rencontres individuelles avec les exploitations professionnelles

<Décembre 2014> : Caractérisation socio-économique de l'agriculture de la commune, analyse de ses principaux enjeux et hiérarchisation de ses surfaces agricoles

<Janvier 2015> : Association de la profession agricole pour partage des analyses réalisées

<Mai 2015> : Restitution de l'étude

2. Indicateurs utilisés lors du diagnostic

2.1 Définition d'une exploitation agricole professionnelle

→ Qu'est-ce qu'une exploitation agricole professionnelle pour la Chambre d'Agriculture ?









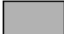






Les exploitations sont considérées comme professionnelles si elles travaillent un minimum d'une ½ SMI¹. La valeur de base est de 18 hectares et concerne l'élevage bovin. Cependant, en fonction du type de production, la valeur varie. Le tableau en ANNEXE 1 donne un aperçu des différentes SMI en fonction des productions.

Aussi, par exemple, une ½ SMI, pour une exploitation en élevage, sera égale à 18 ha/2 soit **9 ha**. Toute exploitation bovine travaillant plus de 9 ha de surfaces sera donc professionnelle.

Notre définition diffère de celle du RGA², qui veut qu'une exploitation agricole soit une « *unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...)* et de gestion courante indépendante » (RGA 2010). Cette définition ne nous a pas paru pertinente pour faire une distinction entre exploitations vivant de leur activité (bien que parfois doubles-actives, elles en tirent un revenu) et exploitations « patrimoniales », tenues par des retraités ou doubles actifs pour de toutes petites activités.

TYPOLOGIE DES BATIMENTS

Nous avons réalisé des typologies des bâtiments agricoles afin de différencier leur rôle. Cette classification est importante pour les services instructeur d'autorisations d'urbanisme en cas de réciprocité. La cartographie reprend l'ensemble de la classification pour les exploitations agricoles professionnelles.

FONCTION DES BATIMENTS	SITES D'ALPAGE
 Habitation des exploitants ou des associés	 Localisation
 Gîte	 Habitation des exploitants ou des associés
 Bâtiment d'élevage	 Logement des animaux
 Stockage des effluents	 Atelier fabrication
 Salle de traite, Laiterie, Salle de fabrication Chambre froide, Atelier de transformation	 Magasin de vente
 Magasin de vente	
 Stockage végétaux et matériel	
 Restauration	
 Serre (en verre, PVC, chauffées)	
 Projet bâtiment d'exploitation	

REGLEMENTATION

Ci-dessous la distinction faite concernant le régime réglementaire des exploitations : R pour RSD, D pour ICPE soumis à déclaration et A pour ICPE soumis à autorisation.

REGLEMENTATION

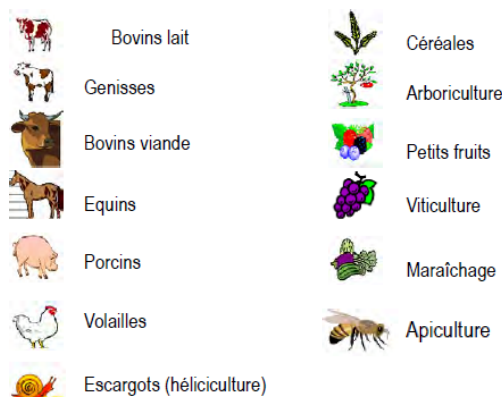
- R** Installation soumise au Règlement Sanitaire Départemental
- D** Installation classée soumise à déclaration
- A** Installation classée soumise à autorisation

¹ SMI : Surface Minimum d'Installation. C'est la surface minimum qui est reconnue pour la viabilité économique minimum d'une exploitation. Elle varie en fonction du type de production (Schéma Directeur Départemental des Structures).

² RGA : Recensement Général Agricole. Il a été actualisé en 2010. Les précédentes versions datent de 1979, 1988 et 2000.

PRODUCTIONS

Sur la carte sont également présentées les exploitations agricoles en fonction de leurs productions. La production principale apparaît en premier sur le logo, suivi éventuellement des productions secondaires. Ci-dessous les différents logos correspondant aux productions :



2.2 Définition d'une exploitation agricole non professionnelle

Une exploitation est considérée comme non professionnelle dans la mesure où elle n'entre pas dans le cadre de la définition précédente. Les exploitations non professionnelles détiennent parfois des animaux.

Elles peuvent être représentées sur les cartes par un cercle noir :



Cette donnée n'est pas exhaustive, dans la mesure où elle est indicative et que les agriculteurs non-professionnels ne sont pas enquêtés.

2.3 Pérennité des exploitations agricoles

Nous évaluons la pérennité des exploitations agricoles pour les 5 à 10 prochaines années. **Il ne s'agit que d'une estimation** : en fonction des projets individuels de chacun ou des évolutions de parcours cette donnée peut changer. Il est en effet délicat d'affirmer le devenir des exploitations, celles-ci étant des entreprises privées.

Cette estimation a pour but de donner une lisibilité du futur des exploitations agricoles de la commune.

Comment est estimée la pérennité des exploitations ?

La pérennité est analysée en fonction de :

- L'âge de l'exploitant (+ ou - 55 ans)
- La situation de l'exploitation au regard de sa localisation et de la reprenabilité des bâtiments
- La possibilité de succession de l'exploitation
- La stratégie personnelle de l'exploitant

Sur les cartes :



Exploitation pérenne



Pérennité incertaine



Pérennité non assurée

A noter toutefois qu'une exploitation indiquée comme non assurée dans sa pérennité peut très bien, dans les prochaines années, voir ses surfaces et ses bâtiments repris par d'autres agriculteurs.

3. Cartographie des surfaces agricoles

Les cartes sont présentées au 1 : 5 000^{ème}. L'échelle est volontairement la plus fine possible pour prendre en compte toute surface agricole potentielle.

Est considérée comme « surface agricole » toute surface agricole –ou a potentiel agricole- , c'est-à-dire :

- Exploitée à des fins économiques
- Exploitée à des fins patrimoniales par d'anciens agriculteurs à la retraite
- Travaillée à des fins de loisirs par des tiers

A noter que les cartes réalisées sont des éléments d'aide à la décision. Elles n'ont en aucun cas un caractère réglementaire.

3.1 Une base : les orientations de la DTA des Alpes du Nord

Pour qualifier et hiérarchiser les espaces agricoles, l'étude se base sur les orientations indiquées dans la DTA des Alpes du Nord :

"Les zones agricoles stratégiques seront déterminées notamment en fonction des critères suivants :

- *Le potentiel productif : sont particulièrement concernés les zones d'AOC et d'IGP, celles faisant l'objet de contractualisation (conversion en agriculture biologique, mesures agro-environnementales territorialisées), les zones à fort potentiel agronomique et constituant des entités agricoles homogènes, les terrains mécanisables,*
- *La fonctionnalité des espaces agricoles : il est nécessaire de sauvegarder les espaces agricoles homogènes, de maintenir les accès aux espaces, de prendre en compte l'interdépendance entre les terres arables de plaine, les alpages et le siège d'exploitation,*
- *Les investissements publics réalisés : les parcelles ayant fait l'objet de restructuration collective, d'équipements d'irrigation, de drainage, d'accès, présentent de ce fait un potentiel à préserver,*
- *Les parcelles soumises à une forte pression foncière dans les zones périurbaines."*

3.2 Carte de synthèse des enjeux agricoles : méthodologie

La carte de **synthèse des enjeux agricoles** identifie les espaces agricoles à faible, moyen et fort enjeux. Elle résulte du croisement de **trois critères** :

- Surfaces agricoles de proximité
- Taille des surfaces agricoles
- Qualité des surfaces agricoles

En outre, elle précise les éventuels points problématiques (circulations, accès...) et toute information utile au diagnostic et à la compréhension des enjeux agricoles.

3.2.1 Les surfaces agricoles de proximité

Il s'agit des espaces agricoles dans l'environnement immédiat des bâtiments agricoles. Ces surfaces ont une fonction essentielle pour les élevages, pour lesquels le pâturage des vaches est favorisé et leurs trajets biquotidiens au maximum limités, le tout afin de maintenir une bonne production, notamment laitière.

Les parcelles de proximité sont importantes pour le fonctionnement de toutes les structures. L'exploitation est d'une manière générale moins coûteuse du fait de distances limitées entre les tenements et les bâtiments agricoles, de même que la circulation du matériel en est facilitée.

Enfin, ces espaces assurent souvent l'accès à d'autres tenements agricoles plus éloignés.

Par ailleurs, assurer le maintien des parcelles de proximité en zone agricole limite l'exposition des tiers (habitants non exploitants agricoles) aux nuisances inhérentes au fonctionnement des exploitations (bruits, odeurs...).

Dans la présente étude, les parcelles de proximités ont été définies comme étant les espaces agricoles situés dans un rayon de 600 mètres autour des bâtiments agricoles, indépendamment de l'exploitant qui les travaille. Pour les autres types d'exploitations, la distance est calculé selon la surface de 2 SMI, soit environ 100 à 200 mètres autour des bâtiments.

En cas de reliefs montagneux, le périmètre peut être réduit à 300 mètres, en raison du relief accidenté, de l'organisation des agriculteurs locaux avec des salles de traite mobiles, etc. Cet aspect est précisé dans le rapport concernant la caractérisation de l'agriculture et les enjeux.

3.2.2 La taille des tènements agricoles

L'intérêt pour l'activité agricole d'exploiter des tènements de grande surface réside dans le fait qu'ils sont moins difficiles à travailler et économiquement plus rentables à exploiter.

Les espaces agricoles ont été classés en trois catégories selon la surface agricole concernée : grands tènements, tènements moyens, petits tènements. Ils peuvent parfois comprendre des boisements ou des chemins lorsque ceux-ci ne constituent pas de limite fonctionnelle à l'usage agricole (pâturage, accès en tracteur par exemple, ...).

3.3.3 La qualité des surfaces agricoles

Toute exploitation agricole doit pouvoir disposer de suffisamment de surfaces d'une certaine qualité pour assurer la récolte du foin qui sera consommé par le troupeau en période hivernale et pour assurer l'alimentation des vaches laitières aux besoins nutritifs élevés qui ne peuvent être satisfaits que par des fourrages riches.

Au-delà de ces aspects techniques, il est évident que la qualité des terres est un facteur déterminant de la rentabilité de l'exploitation, auquel il est nécessaire d'associer deux autres facteurs : la productivité des surfaces (quantité produite de céréales, foin ou herbe) et le coût de production limité (temps passé, sollicitation du matériel...).

La qualité des terres s'apprécie donc en termes de potentiel de production. Elle est souvent la résultante de la profondeur du sol et de la possibilité de mécaniser les travaux. Le facteur limitant sera alors la pente.

Cette définition permet de distinguer les terres labourables et les prairies facilement mécanisables et productives, les pâturages de qualité moyenne et les terres de faible valeur.

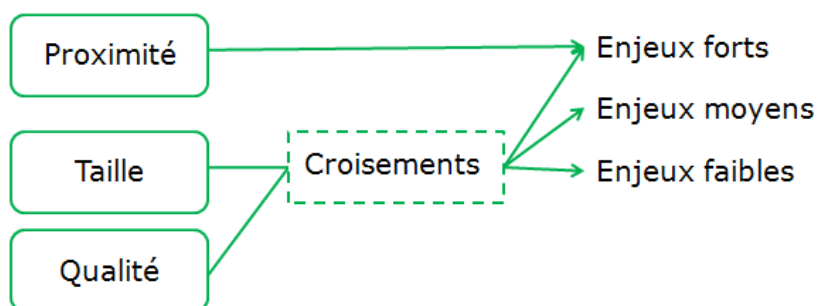
Les espaces agricoles, représentés sur la carte sur la « qualité des terres », sont ainsi identifiés selon trois catégories : bonne qualité, qualité moyenne, faible qualité.

3.3.4 Le croisement des critères et la carte de synthèse

Les surfaces agricoles à proximité représentent des enjeux très importants pour les exploitations agricoles. Ainsi, **toute surface agricole identifiée à proximité des fermes est considérée comme étant à enjeux forts dans la carte de synthèse.**

Les tènements sont des unités délimitées par des éléments constituant des « barrières », comme :

- Les axes ou espaces urbanisés
- Les ruptures infranchissables (cours d'eau, autoroutes, voies à fort trafic infranchissables par le troupeau, excepté si des aménagements le permettent)



	Bonne qualité	Qualité moyenne	Faible qualité
Grand tènement	Importance forte	Importance forte	Importance moyenne
Tènement moyen	Importance forte	Importance moyenne	Importance faible
Petit tènement	Importance moyenne	Importance faible	Importance faible

4. Tableau des sigles

AFA	Association Foncière Autorisée
AFP	Association Foncière Pastorale
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
CDDRA	Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
DDPP	Direction Départementale de la Protection de la Population
DOG	Document d'Orientations Générales
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs
DPU	Droit à Paiement Unique
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement
DUL	Documents d'Urbanisme Locaux
EA	Exploitation Agricole
ENE	Engagement National pour l'Environnement
ETP	Equivalent Temps Plein
Ha	Hectares
ICHN	Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National des Appellations d'Origine
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
OAP	Orientations d'Aménagement et de Programmation
PAC	Politique Agricole Commune
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PEAN	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains
PHAE	Prime Herbagère Agro-Environnementale
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
RGA	Recensement Général Agricole
RGP	Recensement Général de la Population
PSADER	Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural
RSD	Règlement Sanitaire Départemental
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SMI	Surface Minimum à l'Installation
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
UGB	Unité de Gros Bétail
VL	Vache Laitière
ZAP	Zone Agricole Protégée